

**ABONNEMENT.**  
**SOMMAIRE :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

**INSERTIONS.**  
 Annonces, la ligne . . . 30 c.  
 Réclames, — . . . 30  
 Faits divers, — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

**A PARIS,**  
 A L'AGENCE HAVAS,  
 8, place de la Bourse.

**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
 13 Janvier 1882.

**Bulletin politique.**

La situation est grave pour les républicains. M. Gambetta est dégoûté de la démocratie; la démocratie est dégoûtée de M. Gambetta.

Le président du conseil des ministres dit: « Vous avez voulu que je prenne le pouvoir; laissez-moi donc gouverner à ma fantaisie et votez ce que je vous demande. » Et les républicains répondent: « Nous vous avons hissé au pouvoir pour faire nos volontés et non la vôtre; ne faites donc pas ce qui nous déplaît. »

M. Gambetta s'entête, s'irrite, perd la boussole; les républicains se montent, et l'on entend partout ces cris: A bas Gambetta! Que fera ce chef du gouvernement, qui, encore plus que M. Thiers, se croyait indispensable?

Comme le petit vieillard sinistre, il prononcera son dernier discours, le chant du Cygne.

Il pleurera à la tribune, affirmant qu'il veut sauver la patrie, et que l'opposition des citoyens égarés lui déchire le cœur... Et il posera comme M. Thiers la question de cabinet.

Quel sera le résultat de cet appel suprême? Le résultat, quel qu'il soit, n'est pas beau. Si M. Gambetta l'emporte, c'est la dictature; s'il est vaincu, c'est le désordre. Rien de bon pour la France.

ne s'est pas amusé à énoncer solennellement la doctrine gouvernementale des Monarchies uniquement pour fournir une thèse à dissertation; il veut se débarrasser des liens du parlementarisme qui entravent son action, afin d'avoir les mains libres au moment d'engager la grande action européenne. Reconstituer à son profit l'unité germanique, « la grande patrie allemande », tel est le but traditionnel de la Monarchie prussienne, et Guillaume dispose tout pour cette grande œuvre. Il rappelle donc « son droit de diriger, comme il l'entend, le gouvernement et la politique ».

M. de Bismark, son interprète auprès du Parlement, vient de prononcer un discours qui est, sur un autre terrain, le corollaire du Rescrit impérial. Il prend ouvertement le rôle de chef du grand parti conservateur et religieux dans la lutte engagée contre les révolutionnaires de tout pays.

La Révolution a cherché à attirer à elle les ouvriers en les prenant par leurs intérêts matériels; M. de Bismark la combat sur son propre terrain, et il annonce que la Monarchie va résoudre la question sociale. Déjà Frédéric-le-Grand, dit-il, se vantait d'être le roi des gueux. Le roi mon maître a l'ambition de commencer dans son grand âge la solution de la question sociale, et d'améliorer le sort des ouvriers. Son père a émancipé les paysans; lui, il désire une réforme analogue. Je le soutiendrai dans cette voie, même si je me trouvais en face d'une opposition unanime.

Ses projets vont être rejetés, M. de Bismark le prévoit, mais il n'en a cure. Voici sur quels principes il s'appuie; ce sont ceux du « christianisme pratique »:

« On ne veut pas de cette expression, mais il faut que je le dise à ceux-là mêmes qui n'en veulent pas: toutes nos idées de morale, d'honneur et de devoir sont les restes fossiles du christianisme de leurs pères qui détermine ainsi nos actions sans que nous en ayons conscience. (Protestations à gauche.)

» Moi, j'en ai conscience, je reconnais hautement que ma foi chrétienne inspire mon

action sur le terrain de la morale; et c'est là aussi le sentiment de l'Empereur. Moi, le ministre de cet Etat, je suis chrétien et je suis décidé à agir comme tel. Mes projets ne sont que l'expression du sentiment de la charité chrétienne. »

Nous croyons peu à la piété de M. de Bismark, mais nous croyons beaucoup à son sens politique et à sa haine de la France; et quand il s'écrie, à la face de l'Europe: « Je suis chrétien et décidé à agir comme tel, » cela veut dire: Je suis l'ennemi de la Révolution impie, l'ennemi de la France, qui a pris pour devise: « Le cléricalisme, c'est l'ennemi. » Cette attitude du grand-chancelier est fière et ne nous rassure pas.

On télégraphie de Londres, 12 janvier: « L'envoi d'une flotte anglo-française en vue d'Alexandrie est décidé. M. Gambetta a signé avec l'Angleterre un traité secret dont la conséquence va être de rapprocher davantage encore l'Autriche et l'Allemagne qui favorisent en Egypte l'élément gouvernemental ottoman. »

A la même date, on télégraphie de Vienne: « Une note identique austro-allemande va être immédiatement adressée aux puissances sur la question égyptienne. »

**Chronique générale.**

Le *Télégraphe*, journal républicain, dit que dans l'entourage de M. Gambetta on est rien moins rassuré sur les conséquences de la crise.

Le conseil des ministres a décidé hier matin que le projet de révision serait déposé d'abord sur le bureau de la Chambre des députés.

On met déjà en avant les noms des futurs successeurs de MM. Gambetta et consorts. Cette succession écherrait à un ministère Freycinet-Léon Say-Wilson.

Une grave nouvelle circule depuis avant-hier dans le monde ministériel. M. Weiss, n'entendant pas la diplomatie politique comme M. Gambetta, se retirerait du ministère des affaires étrangères.

La Paix, dont on connaît les relations avec l'Elysée, apprécie en ces termes la démission éventuelle de M. Gambetta: « En conséquence, si l'annonce d'une démission était maintenue, cette annonce apparaîtrait à tout le monde comme ayant pour objet d'exercer une pression sur le Parlement, ou peut-être, ce qui serait pis encore, comme le moyen de préparer et de justifier une retraite, due à de tout autres causes qu'à celle qui aurait servi de prétexte. »

Il serait difficile d'avouer avec une plus naïve méchanceté les embarras extrêmes du gouvernement.

Il est question au ministère de la justice d'accorder à M<sup>lle</sup> Louise Michel la remise de sa peine à 15 jours de prison, si elle en fait la demande au Président de la République.

Le ministre de l'intérieur a préparé un projet pour demander à la Chambre la révision de la loi sur les réunions publiques.

On nous rapporte que les amis de M. Gambetta ont essayé, mais inutilement, de combattre sa résolution de poser la question de cabinet relativement au scrutin de liste.

M. Gambetta, qui cherche à connaître la situation des esprits dans les départe-

13 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

VIII

LE COMTE PALET DU HÊTRE.

(Suite.)

De tous les points de la paroisse, on s'informait de l'état de Jacques Bernard, admirablement soigné avec une sollicitude reconnaissante.

Il n'y eut conseiller municipal qui ne vint en personne, et lorsque la constitution robuste du blessé eut enfin triomphé, de sorte que commença la convalescence, les visiteurs se retirèrent maintes fois, profondément pénétrés des sages paroles qu'ils venaient de recueillir.

La veuve du notaire Vaurant ne manqua pas d'envoyer demander des nouvelles du malade, mais, n'ayant fait en tout ceci ni moins ni plus que personne, on n'y apporta pas trop d'attention. Cependant, les domestiques campagnards en glosèrent:

— Tiens! la mauvaise fait mine d'avoir pitié de quelqu'un!

— Une frime, parce que M. le comte est maire de Soreillac et qu'ici, du matin au soir, on ne parle que de charité.

— Il n'y a pas de risque qu'elle donne un sou pour la cotisation.

La première proposition soumise aux membres du conseil était une cotisation volontaire, au moyen de laquelle tous les mendiants de la commune seraient pris à sa charge. Leurs enfants seraient envoyés à l'école et puis en apprentissage. On parviendrait ainsi à transformer tous les jeunes vagabonds en valets de ferme ou en aide-ouvriers. Pénibles commencements.

A leur sujet, la veuve Vaurant fut si maltraitée que le comte ne put ignorer ce qu'on disait d'elle.

— Eh bien! s'écria-t-il, nous nous passerons de son concours!

— Diable! mon cher ami, dit le docteur Delcambre, il y a plus près de vous des gens sur qui vous pouvez compter encore moins que sur elle.

— A qui donc faites-vous allusion?

— A votre futur gendre, pour parler net, et même à votre fils qui ne peut manquer d'en venir à penser comme son inséparable. En résumé, si la veuve Vaurant ne vous aide point, elle ne vous nuira pas. Ce n'est pas elle, à coup sûr, qui détruira jamais votre ouvrage.

Le comte ne répliqua point. Le docteur en avait assez dit, et entra chez Jacques Bernard, qui l'é-

mut par le récit de ses relations avec Simon l'avougle.

En revanche, au salon, le comte fut impressionné désagréablement, car, durant la moitié de la soirée, Laure et sa mère ne cessèrent de parler avec éloges de Manuel de Sardagne.

Il ouvrit le journal.

— Les fonds publics haussent étonnamment, se dit-il.

Or, la même hausse, ayant frappé Manuel, lui inspira le dessein de jouer à la baisse. Il donna des ordres en conséquence. Et l'opération étant importante, Gordien fut le premier à lui conseiller d'attendre la liquidation avant de partir pour Soreillac, ce qui retarda d'autant leur arrivée.

IX

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Le principe de la cotisation volontaire, pour la suppression de la mendicité, ayant été admis par les membres du conseil municipal de Soreillac, le comte du Hêtre jugea convenable de les inviter tous à dîner un dimanche après le grand-messe.

Je n'oublierai jamais que j'eus l'insigne bonne fortune de me trouver moi-même à table avec tous ces braves gens, et la comtesse et ses filles; mais le docteur Delcambre, ni Manuel et Gordien à plus forte raison, n'étaient encore au château.

Tout en faisant honneur aux mets et aux vins du

seigneur châtelain, la grande question fut effleurée par les moins timides d'entre les conseillers.

Le maître meunier, dont je vois d'ici le col de chemise rayé de rose, maintenu raidé par une cravate de colonnade bleue qui s'épinglait sur un gilet de velours jaune doré, parla fort pertinemment.

— La roue de mon moulin, dit-il, ne tournerait guère, si je n'avais grand soin, surtout en été, d'entretenir les rigoles des prairies d'alentour. De cette façon, pas une goutte d'eau n'est perdue, et, malgré les sécheresses, le ruisseau est assez gros pour moudre le blé de toutes mes pratiques. L'affaire est donc d'empêcher les charités de se perdre, et de les ramasser soigneusement pour faire tourner la roue du moulin aux pauvres.

— Bien pensé, voisin, et bien dit! fit un entrepreneur de maçonnerie, gros compère paré d'un habit à la française qu'eut envié un marchand d'orviétan. Votre comparaison me botte. Et je suis franchement à cette heure, moi aussi, pour les idées de M. le maire, pourvu que chacun y mette du sien. C'est que, trédame! on a vu, des fois, l'eau du canal ne pas venir à la roue et s'en aller tout de travers.

— C'est à faire à nous, dit le comte du Hêtre. A nous de surveiller activement et tirer de nos fonds de secours le meilleur parti possible.

— Oui-da! monsieur le maire, reprit le maçon.





